

Arrêté modifiant l'arrêté du 30 octobre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord, hors celles du territoire de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD)

Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à 00h00 sur le territoire de la République ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2020, régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, par lequel le préfet du Nord a donné délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, directeur du cabinet du préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord, hors celles du territoire de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD) ainsi que ses annexes ;

Considérant que l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé dispose que « La mesure figurant à l'article 1^{er} fera l'objet d'un réexamen régulier au regard de l'évolution de la situation » ;

Considérant les demandes des maires de FRENES SUR ESCAUT et de SAINGHIN EN MELANTOIS ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les tableaux annexés à l'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord, hors celles du territoire de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD) du 30 octobre 2020 sont modifiés comme suit :

Les lignes suivantes sont ajoutées :

FRESNES SUR ESCAUT			Place Vaillant Couturier et le quai de la station de tramway rue Jean Jaurès depuis la place Vaillant Couturier jusqu'à l'intersection avec la rue Etienne Bancel rue Emile Zola depuis la place Vaillant Couturier jusqu'à l'intersection avec la rue Edgard Loubry
--------------------	--	--	--

SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de l'Abbaye
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin d'Anstaing
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des Aubépines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de la Bergerie
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Sentier de Bouvines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des champs
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des chênes
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de la Closerie
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de la Couturelle
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du docteur Guy Martin
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée Dussart
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin des Ecoiers
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Avenue des Fleurs
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin de la Fontaine
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Fort
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Grand Sainghin
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Jean Dutilleul
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue de la Jonchère
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue de Lille (n°1099 à 2300)
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin du Marais
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Sentier de Maraude
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Maréchal Leclerc (n° 183 à 433)
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue de la Marque
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée du Moulin blanc
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Neuve
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue de la Noyelle
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin des oiseaux
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Avenue du parc
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Pasteur
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Petit chemin de Peronne
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Petit Lannoy
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Sentier du Petit Lannoy
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin du Pont de Bouvines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Président de Gaulle
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des Récaillies
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des Symphorines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée du verger
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Victor Hugo

Article 2 :

Les autres dispositions restent en vigueur jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord et les maires de chaque commune du département du Nord sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise aux tribunaux judiciaires du Nord.

Fait à Lille, le 10 novembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet,
Romain ROYET

